



Ville d'Esch-sur-Alzette  
Secrétariat  
Annonce publique de la séance :  
le 23 novembre 2017  
Convocation des conseillers :  
le 23 novembre 2017

## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 8 décembre 2017

**Présents :** Georges Mischo, Bourgmestre, Martin Kox, Andre Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Taina Bofferding, Mike Hansen, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général  
**Excusés :**

## Le Conseil Communal;

**Objet : 12. Congé politique supplémentaire pour les délégués  
dans les syndicats de communes ; décision**

Vu le règlement grand-ducal du 25 avril 2012 portant modification du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestres, échevins et conseillers communaux;

Vu le nouvel article 3bis du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 précité qui institue un supplément de 9 heures de congé politique par semaine au maximum à répartir par le conseil communal parmi ses membres entre les délégués dans les syndicats de communes dont la commune est membre;

Considérant que lors de cette répartition, il y a lieu de tenir compte par ordre de priorité décroissant, de l'envergure nationale, régionale ou intercommunal du syndicat concerné; qu'il y a également lieu de prendre en considération le nombre de syndicats dont un membre du conseil communal est membre, ainsi que les fonctions y exercées et la fréquence des réunions;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide à l'unanimité**

de répartir les 9 heures de congé politique supplémentaire de la manière suivante :

- M. Pierre-Marc KNAFF, échevin: 2 heures
- Mme Mandy RAGNI, échevine: 2 heures
- M. Tom BLEYER, conseiller: 1 heure
- M. Bruno CAVALEIRO, conseiller: 1 heure
- M. Luc MAJERUS, conseiller: 1 heure
- Mme Daliah SCHOLL, conseillère: 1 heure
- M. Christian WEIS, conseiller: 1 heure

en séance

date qu'en tête